

le détruisent dans son essence du moment où ils attaquent le principe dont il découle. Aussi la minorité aura-t-elle de son côté le droit et la logique, quand elle refusera à la Diète le droit d'attenter aux privilèges que chaque membre de la Confédération s'est explicitement réservé en signant le pacte de 1832, ainsi que tous les pactes qui l'avaient précédé. La ligue catholique d'ailleurs est d'autant plus clairement conforme à l'esprit de la Constitution helvétique qu'une ligue radicale cette fois, avait été précédemment conclue par les cantons qui prétendent maintenant contraindre Lucerne à se séparer de ses alliés. De quel front ou à quel titre les auteurs de cette seconde association viendront-ils déclarer que la première est constitutionnelle ? C'est trop de deux poids et de deux mesures. M. Ochsenbein, qui veut s'en servir, n'est pas taillé en Brennus, et ses faits d'armes ne lui ont pas encore donné le droit de s'écrier : *Malheur aux vaincus !* Voilà ce qui a été dit tout récemment encore dans l'assemblée de l'association fondée par le conseiller Leu, de vénérable mémoire. L'avoyer Sigwart-Müller y représentait Lucerne, et les six autres cantons catholiques y avaient également leurs délégués. Au langage tenu par les orateurs et à l'enthousiasme qui régnait dans l'assemblée il a été facile de voir comment seront accueillies les prétentions de la Diète, aujourd'hui que les élections de Saint-Gall assurent aux radicaux la suprématie numérique dont ils comptent faire un si terrible usage.

Le Grand-Conseil de Saint-Gall est élu pour deux années, et, à son entrée en fonctions, il commence par constituer le gouvernement en nommant un landammann et un conseil de régence. On se souvient que, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, le Grand-Conseil, composé de 159 membres s'était trouvé partagé en deux partis numériquement égaux, le choix du landammann avait été forcément livré au sort, et que l'assemblée ne pouvant tomber d'accord sur les instructions à donner relativement à la fédération catholique, la députation à la Diète avait été deux fois obligée de se déclarer *sans instructions* et par conséquent de s'abstenir de voter. Cette année, l'égalité numérique dans le Grand-Conseil a été rompue, puisque les radicaux ont obtenu 57 voix, et par conséquent ils nommeront à leur gré le lendemain ainsi que le conseil de régence. Ceux-ci s'empresseront de destituer tous les fonctionnaires dévoués à la cause catholique et de leur en substituer d'autres qui sauront user de toutes les ressources à l'usage des radicaux ; les députés à la Diète seront en outre les antagonistes les plus déclarés de la fédération catholique, et ils voteront pour qu'elle soit forcée de se dissoudre. On peut compter que le radicalisme saint-gallois ne fera pas de sa victoire électorale l'usage modéré qu'en auraient fait les catholiques s'ils l'eussent obtenue.

Au reste, les deux partis se sont combattus avec un acharnement et une persévérance dont on ne saurait se faire une idée ; seulement, le parti catholico-conservateur n'a employé que des armes loyales, tandis que le parti protestanto-radical a eu recours à des moyens qu'aucune conscience ne saurait approuver, mais qui témoignent par cela même toute l'importance attachée à cette lutte. Saint-Gall est un pays éminemment industriel et où les grands capitaux sont entre les mains des fabricans. A l'approche des élections, ceux-ci, qui appartiennent, pour la plupart, au radicalisme protestant, ont congédié tous les ouvriers qu'ils savaient disposés à voter pour les conservateurs. Plus de quatre cents de ces malheureux se sont ainsi trouvés, leurs familles, sans travail et sans pain, et la responsabilité de ce moyen électoral, emprunté, du reste, aux orangistes irlandais, tombe sur le parti radical tout entier, puisque ses journaux en ont publiquement approuvé l'emploi et engagé leurs abonnés à en faire usage. Huit jours avant les élections, les fabricans avaient en outre mis en campagne tous les huissiers du canton pour réclamer le remboursement des capitaux prêtés à des catholiques ; plus de 60,000 florins ont été ainsi demandés en un temps de cherté et de disette, et ces poursuites ont ruiné de nombreuses familles. En même temps un riche commerçant protestant nommé Stœhlin annonçait, par la voie des journaux, qu'il donnerait un florin par semaine à tout ouvrier sans travail qui prendrait l'engagement de voter pour les candidats qui lui seraient désignés. On faisait circuler de fausses listes électorales à l'usage des catholiques ; on calomniait, on diffamait les personnages les plus respectables, et, pour compléter ces manœuvres de déception et de corruption électorales, la veille du jour des élections on fit entrer dans plusieurs chefs-lieux d'arrondissement, et notamment à Gaster, des charrettes chargées de pain et d'autres comestibles, que les aubergistes, avaient ordre de distribuer *gratuits* aux électeurs qui se montreraient dociles aux indications radicales. On ne peut qu'admirer la fermeté que la population catholique, ainsi assaillie, a montrée presque tout entière. L'arrondissement de Gaster est le seul de ceux où ils ont la majorité qui ait failli à son devoir, et encore faut-il dire que cette partie du territoire catholique avait été autrefois réduite par les prédicants zwingliens, et que depuis ce temps les influences protestantes y ont été très puissantes.

En définitive donc, les catholiques qui avaient gagné quatre votes dans le cercle électoral du Rhin-Supérieur en ont perdu six à Gaster, de sorte qu'ils se trouvent actuellement en minorité de deux voix, c'est-à-dire que le nouveau Grand-Conseil se composera de 77 membres radicaux et de 73 conservateurs. L'accession de Saint-Gall va donc assurer aux radicaux les douze voix dont ils se promettent tant de merveilles. Mais, au fond, le succès de tant d'intrigues n'ajoutera rien à leurs forces militaires, et c'est en réalité de celle-ci que dépendra l'issue de la guerre qu'ils projettent. Faire marcher les catholiques de Saint-Gall contre Lucerne sera difficile, et l'ambition des radicaux sera certainement satisfaite sous ce rapport, s'ils parviennent à les

contenir en employant pour cela toute la population anti-chrétienne du canton. Il en est de même de l'Argovie et de plusieurs autres cantons, très unanimes dans la Diète, mais fort peu d'accord dans leurs propres foyers. Les résistances que les radicaux rencontreront là même où ils semblent tout à fait les maîtres seront d'autant plus sérieuses qu'elles ne partiront pas uniquement des catholiques. Aujourd'hui la passion peut bien aveugler certains fabricans et certains capitalistes au point de leur faire croire qu'ils maîtriseront le mouvement au point de le faire tourner seulement au profit de leur préjugé de secte. Mais quand il aura commencé, leur fantra-t-il beaucoup de temps pour s'apercevoir que leurs coffres-forts excent plus de convoitise que les âpres montagnes d'Uri et de Schwytz ? Il est plus que probable que la plupart d'entre eux n'attendront même pas que les premiers coups de canon aient été très pour ouvrir les yeux sur les dangers qui les menacent, et alors le radicalisme, frappé d'impuissance, se consumera en menaces dont la ligue catholique se souciera fort peu. Ce dévouement n'a rien d'impossible, et ce serait assurément celui que nous verrions avec le plus de plaisir.

CORRESPONDANCE MINISTERIELLE.

Lettre de l'hon. M. Draper à l'hon. M. Morin.

(Traduction.)

Montréal, 31 juillet, 1846.

Monsieur. — J'ai ordre du gouverneur-général de vous exprimer le désir de Sa Seigneurie d'obtenir vos services et ceux de l'hon. M. Caron comme membre du conseil exécutif, et aussi dans l'une ou l'autre des places suivantes, savoir : président du comité du conseil, secrétaire provincial ou receveur-général selon que sa seigneurie pourra effectuer les arrangements nécessaires pour vos nominations respectives.

Sa seigneurie m'intime de vous exprimer son désir d'obtenir votre assistance, non seulement à cause de votre caractère et de votre capacité personnelle, mais d'après une forte attente que votre nomination donnera une nouvelle confiance dans l'administration parmi cette portion des sujets de Sa Majesté dans cette province, avec lesquels vous êtes plus immédiatement liés.

Sa Seigneurie ne peut vous donner un motif plus puissant pour vous engager à entrer dans le service public, qu'un sentiment de devoir de s'efforcer à promouvoir le bien-être du pays, et elle se flatte que s'il y avait de votre part des objections à l'acceptation d'une place, elles seront seulement de nature à pouvoir être surmontées par une ample explication.

Sa Seigneurie désire anxieusement administrer le dépôt qui lui a été confié par sa souveraine, en conformité à ces principes constitutionnels qui ont été reconnus et établis par l'assentiment délibéré de la couronne et du parlement, — pour maintenir l'harmonie entre le gouvernement exécutif et la législature dans la conduite des affaires publiques — et pour rendre une égale justice à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

J'ai écrit une semblable lettre à M. Caron avec lequel vous désirez probablement communiquer sur le sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

l'hon. M. Morin.

W. H. DRAPER.

(Traduit.)

1ère réponse de l'hon. M. Morin.

Montréal, 10 août, 1846.

Je ne viens que de recevoir, par le retour de la malle du nord, votre lettre du 31 juillet dernier, dans laquelle, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, vous m'offrez de me joindre au gouvernement exécutif de cette province, et vous m'informez qu'une offre de la même nature a été faite à l'hon. M. Caron.

Quoique ma capacité et mes moyens d'être utile, soient beaucoup trop appréciés dans cette lettre, je suis heureux qu'elle me fournisse l'occasion de témoigner mon plus profond respect pour Son Excellence le gouverneur-général, et ma ferme conviction du désir de Son Excellence d'administrer le haut dépôt qui lui a été confié, en conformité aux principes constitutionnels, et avec une égale justice pour toutes les classes.

Ceci m'impose de plus le devoir d'entrer en communication avec vous dans la plus parfaite sincérité, à quelque conclusion que j'en puisse arriver sur le sujet qui en fait la matière, après avoir communiqué avec M. Caron qui est attendu en ville de jour en jour.

Veillez aussi accepter pour vous-même personnellement les sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur, Votre humble et obéissant serviteur,

l'hon. M. Draper.

A. N. MORIN.